



Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire (28 janvier 2006)

Après l'exposé du rapport d'activités et du bilan financier, adoptés à l'unanimité, les responsables des commissions *Voirie*, *Animation*, *Jeunes*, *Cadre de vie* et *Communication* ont fait un point sur les actions menées en 2005. Les douze candidats au conseil d'administration ont ensuite été élus à l'unanimité.

Enfin, les responsables des clubs *Initiation à la dégustation* (C. I. D.) et *Camélias* (seniors) ont rapidement présenté leur bilan de l'année qui est légèrement excédentaire sur le plan financier.

Compte-rendu du débat avec les élus

Ont participé aux débats : **Jean-Jacques Benoît**, conseiller général, **Dominique Dumont**, conseillère municipale déléguée à l'environnement, urbanisme, **Maxime Moulinier**, conseiller municipal délégué à la voirie, assainissement, **Gérard Dubos**, conseiller municipal délégué à la jeunesse, **Claudine Jousse** conseillère municipale déléguée à l'animation des quartier et **Daniel Poumey**, conseiller municipal.

Le comité de quartier de Magonty avait préparé un certain nombre de questions qui ont été adressées aux élus avant l'assemblée générale.

1. Questions relatives à la sécurité et à la voirie

Question 1 : *L'aménagement de l'avenue du Port Aérien a été prévu au budget 2006 de la commune : quand les travaux commenceront-ils, correspondent-ils au projet du quartier, y aura-t-il concertation avec le syndicat de quartier avant les travaux ?*

Maxime Moulinier, conseiller municipal délégué à la voirie, confirme qu'une première tranche de travaux est inscrite au budget 2006 pour un montant de 200 000 €, mais que le dossier est actuellement dans les services techniques de la CUB. Il n'est pas possible aujourd'hui de savoir ce qui sera fait, mais, en tout état de cause, le projet sera soumis à la concertation habituelle avant le début des travaux qui seront entrepris en 2006..

Question 2. *Le comité de quartier a soumis à la mairie un projet de sécurisation de **carrefour piste cyclable-rue des Bouvreuils** qui consistait simplement à la mise en place d'une barrière de bois obligeant les cyclistes à mettre pied à terre (courrier SQ-2006-03 du 5 avril 2005). Aujourd'hui nous n'avons aucune réponse. Qu'en est-il ?*

Le public a été très surpris d'apprendre que ce dossier n'avait pas été pris en compte par la ville, car le syndicat de quartier aurait dû également transmettre sa demande au Conseil général, la sécurité de la piste cyclable étant de la compétence du département !

Question 3. *Notre assemblée générale 2005 a longuement débattu de la sécurisation et des excès de vitesse dans le quartier. Le journal Sud-Ouest en est le témoin (**Magonty contre les autos**). Rappelons qu'il y a eu un accident mortel à l'arrêt du bus **Fauvettes**. Pour palier ce problème le syndicat de quartier a déposé un projet relatif à la sécurisation de la rue de la Poudrière (courrier SQM-2005-024 du 26 septembre 2005). À ce jour, nous n'avons aucune réponse concrète.*

Maxime Moulinier répond que le Président de la CUB est sensibilisé par le problème de la sécurisation de la rue de la Poudrière qui est à l'étude à la CUB.

Question 4. Aménagement du Carrefour du Pacha : *la route nationale 250 entrera dans le domaine public (CUB ou département) en 2007. Dans ces conditions, l'aménagement du carrefour pourra-t-il être envisagé et dans quel délai ?*

Jean-Jacques Benoît, conseiller général, rappelle que l'aménagement de ce secteur est à l'ordre du jour depuis longtemps et qu'il a été envisagé un double giratoire pour régler le problème de la sortie de centre commercial de Gazinet. Malheureusement, ce carrefour dépend toujours de l'État qui ne le considère pas comme prioritaire en raison du faible nombre d'accidents corporels enregistré ces dernières années. Le devenir de cette portion de la RN 250 n'est pas encore fixé, le Conseil Général n'ayant toujours pas donné son accord pour l'intégrer dans la voirie départementale.

Question relative au cadre de vie

Question 5. *Antenne de la rue du Transvaal* : la ville prendra-t-elle en compte notre demande de non renouvellement du bail accordé à l'opérateur Bouygues Telecom fin 2006 (SQM-2006-02 du 4 janvier 2006) ?

Dominique Dumont répond que le syndicat de quartier a été mal informé et que la ville a signé avec Bouygues Telecom un bail de **dix ans** et non de **trois ans**.

Rappelons que le syndicat de quartier avait demandé une audience au Maire qui a eu lieu le 1^{er} juillet 2004 (voir Magonty Info Express du 12 juillet 2004) au cours de laquelle Pierre Auger, Maire de Pessac, a parlé d'un bail de trois ans qui ne serait pas systématiquement renouvelé, ainsi qu'il l'a confirmé dans un courrier adressé au Syndicat de quartier de Magonty le 26 juillet 2004. Suite à cette audience, le Syndicat de quartier a demandé d'associer le renouvellement du bail accordé à Bouygues Telecom au déplacement de l'antenne vers un lieu situé dans la forêt du Bourgailh, isolé des habitations (voir lettre référencée SQM-2006-02 du 4 janvier 2006).

Questions diverses

Question 6. *Gestion des salles municipales*. Le syndicat et les associations du quartier éprouvent de très grandes difficultés à organiser des animations en raison du manque de souplesse du système de gestion des salles municipales. Serait-il possible de l'assouplir ? Le quartier dispose avec Romainville d'un potentiel de salles intéressant. N'est-il pas possible de mettre occasionnellement cette installation à la disposition des associations nées à Magonty pour qu'elles puissent s'exprimer sur leur quartier ?

Les élus répondent que la réservation des salles se fait un an à l'avance, ce qui permet de garantir aux associations leur disponibilité. Le comité de quartier regrette que ces créneaux soient systématiquement réservés par des associations qui n'en profitent pas toutes régulièrement et demande de pouvoir négocier avec les représentants d'associations l'occupation de la salle dans les créneaux vacants, la mairie restant naturellement gestionnaire des salles.

Gérard Dubos expose le problème de Romainville qui est affecté à une population très jeune et nécessite par conséquent la mise en place de structures adaptées incompatibles avec un usage plus général. Toutefois, il reconnaît que la salle de sport devrait pouvoir être mise exceptionnellement à disposition des associations, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Question 7. *P.L.U.* : certains habitants s'estiment lésés par le zonage décidé sans concertation par la ville. Quelles sont les raisons de cette décision ?

Dominique Dumont répond que la concertation a bien fonctionné dans les premières étapes de la démarche et reconnaît que, pour mettre sur pied le zonage, les techniciens ont appliqué les directives qui leur avaient été fournies à partir des grandes orientations adoptées dans la première phase. Ainsi, le classement en zone naturelle de certaines propriétés est-il la conséquence du choix de la ville et de la CUB de stopper l'urbanisation extra-rocade pour préserver de grands espaces verts inconstructibles.